

Informations de base	
2021/3020(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur le travail forcé dans l'usine de Linglong et les manifestations environnementales en Serbie	
Subject	
6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
Zone géographique	
Serbie, à partir de 06/2006	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2021	Décision du Parlement	T9-0511/2021	Résumé
16/12/2021	Débat en plénière		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/3020(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0599/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0600/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0601/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0602/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0609/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0611/2021	15/12/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0511/2021	16/12/2021	Résumé

Résolution sur le travail forcé dans l'usine de Linglong et les manifestations environnementales en Serbie

2021/3020(RSP) - 16/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 586 voix pour, 53 contre et 44 abstentions, une résolution sur le travail forcé dans l'usine Linglong et les manifestations environnementales en Serbie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

La Serbie, comme tout pays aspirant à devenir un État membre de l'UE, ne doit pas régresser dans son bilan en matière d'adhésion au respect de la dignité humaine, à la liberté, à la démocratie, à l'égalité, à l'état de droit et aux droits de l'homme, mais aussi en matière de protection et de défense de ces valeurs.

Toutefois, de graves allégations ont été formulées à l'encontre de l'entreprise chinoise de production de pneumatiques Linglong Tire à Zrenjanin, dans le nord de la Serbie, concernant les conditions de travail de 500 ouvriers originaires du Viêt Nam. Ces allégations font état de violations des droits de l'homme, de trafic d'êtres humains et de conditions susceptibles de mettre en danger la santé et la vie des personnes.

La Serbie multiplie les contrats avec les grands industriels chinois et accorde à la Chine de plus en plus de priviléges juridiques, même lorsque ceux-ci sont contraires au droit européen. L'accord entre Belgrade et Pékin sur l'emploi des étrangers permet d'appliquer le droit du travail chinois en Serbie.

Le Parlement a exprimé sa profonde inquiétude quant aux allégations de travail forcé, de violation des droits de l'homme et de traite des êtres humains dont seraient victimes les 500 Vietnamiens sur le chantier de l'usine chinoise Linglong Tire en Serbie.

Les autorités serbes sont instamment invitées à :

- enquêter soigneusement sur cette affaire et veiller au respect des droits fondamentaux de l'homme dans l'usine, en particulier des droits du travail, fournir à l'UE les conclusions de ses investigations et demander des comptes aux auteurs de ces actes;

- permettre aux ONG, aux organisations de la société civile, aux personnels de l'UE et d'autres organisations internationales d'avoir un accès libre, significatif et sans entrave à l'usine Linglong Tire de Zrenjanin et aux installations d'hébergement des travailleurs vietnamiens;

- améliorer l'alignement sur le droit du travail de l'UE, adopter une nouvelle loi sur le droit de grève, s'attaquer au travail non déclaré et modifier la loi sur le contrôle de l'inspection pour se conformer aux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail, qu'elle a ratifiées;

En outre, le Parlement s'est déclaré profondément préoccupé par les graves problèmes de corruption et d'état de droit dans le domaine de l'environnement, par le manque général de transparence et par les évaluations de l'impact environnemental et social des projets d'infrastructure, notamment des investissements et des prêts chinois ainsi que des sociétés multinationales telles que Rio Tinto. Les députés ont souligné que les lois serbes sur le travail et l'environnement devraient également s'appliquer aux entreprises chinoises opérant dans le pays.

La résolution a également exprimé une profonde inquiétude face à la violence croissante des groupes extrémistes et hooligans contre les manifestations pacifiques en faveur de l'environnement. Les autorités serbes sont instamment priées d'enquêter correctement sur les récents cas de manifestations de masse au cours desquelles les forces de police auraient outrepassé leur autorité ou n'auraient pas réussi à protéger les manifestants contre la violence et à protéger leur droit de réunion pacifique.